

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

**Direction de l'Autonomie
Service Equipements Sociaux
Et Médico-Sociaux (ESMS)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-221700016-20250820-2025_DA_1668-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/08/2025

N° 25-1668

A R R E T E

**Relatif au regroupement du
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
« Magné-Beausse » à Sainte-Gemme » et
du SAVS de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
« Les Ateliers du Littoral »
gérés par l'Association des Parents et Amis Gestionnaires
d'Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (APAGESMS)**

LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Règlement Départemental d'Aide Sociale de la Charente-Maritime ;

Vu la Loi n°2002-02 du 2 Janvier 2002 rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale ;

Vu la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le Décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 codifié, relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), modifié par le Décret n° 2005-1135 du 7 septembre 2005 ;

VU la délibération n° 211 du 23 juin 2023 adoptant le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 ;

Vu l'arrêté n°90- 417 du 5 novembre 1990 autorisant l'Association des Parents et Amis Gestionnaires d'Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (APAGESMS) à créer un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) rattaché à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Magné-Beausse » à Sainte-Gemme d'une capacité de 36 places et l'arrêté n°07-8 du 8 janvier 2007 relatif à l'extension du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale portant la capacité à 38 places ;

Vu l'arrêté n°12-867 du 3 décembre 2012 autorisant l'Association des Parents et Amis Gestionnaires d'Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (APAGESMS) à créer un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) rattaché à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Les Ateliers du Littoral » à La Rochelle d'une capacité de 10 places pour une période de 15 ans à compter du 3 décembre 2012 ;

Vu l'arrêté n°16-931 du 15 décembre 2016 du Président du Département de la Charente-Maritime, relatif au renouvellement de l'autorisation du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'Etablissement « Magné-Beausse », pour une période de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté n°25-1024 du 7 avril 2025 relatif à l'extension du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « Magné-Beausse » autorisant l'augmentation de 2 places dédiées à des Personnes en Situation de Handicap Vieillissantes (PSHV) portant la capacité à 40 places à compter du 1^{er} mai 2025 et l'augmentation de 5 places dédiées à des Personnes en Situation de Handicap Vieillissantes (PSHV) portant la capacité à 45 places dont 7 PHV à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens en cours de signature, pour la période 2025-2029 entre le Département de la Charente-Maritime et l'Association des Parents et Amis Gestionnaires d'Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (APAGESMS) ;

Vu la demande du 29 janvier 2025 de l'Association des Parents et Amis Gestionnaires d'Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (APAGESMS) sollicitant le regroupement des deux SAVS en un SAVS départemental au 1^{er} janvier 2026 et indiquant que le siège de cette structure sera basé sur le site de « Magné-Beausse » à Sainte-Gemme et composé d'une antenne à La Rochelle ;

Considérant que l'Association des Parents et Amis Gestionnaires d'Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (APAGESMS) a vocation à gérer de façon regroupée au sein d'un même service l'ensemble des places du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ;

Sur proposition de la Directrice de l'Autonomie du Département de la Charente-Maritime ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Les autorisations délivrées à l'Association des Parents et Amis Gestionnaires d'Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (APAGESMS) relatives au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) rattaché à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Magné-Beausse » à Sainte-Gemme, et au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) rattaché à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Les Ateliers du Littoral » à La Rochelle sont regroupées en une seule autorisation.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est délivrée pour quinze ans à compter du 3 janvier 2017.

ARTICLE 3 : Le SAVS est habilité au titre de l'aide sociale départementale aux personnes handicapées.

ARTICLE 4 : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique gestionnaire : Association des Parents et Amis Gestionnaire d'Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (APAGESMS)
N° FINESS : 17 079 120 6
N°SIRET : 781 355 946 00125
Adresse : Ferme de Magné – 1 route de Marennes 17250 SAINTE GEMME
Code statut juridique : 60 – Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

**Entité Etablissement principal : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)
« Magné – Beausse »**

Adresse : Ferme de Magné 1 route de Marennes – 17250 SAINTE GEMME
N° FINESS : 17 001 672 9
N° SIRET : 781 355 946 00059
Code catégorie : 446 – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
Capacité : 40 places (dont 2 PHV) au 1er mai 2025, puis 48 places (dont 7 PHV)
au 1er janvier 2026

Mode de tarification : 08 – Présidente du Département de la Charente-Maritime

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
509	Accompagnement à la Vie Sociale des adultes handicapés	16	Prestation en milieu ordinaire	010	Tous types de Déficiences Pers. Handicap (sans autre indic)	38
509	Accompagnement à la Vie Sociale des adultes handicapés	16	Prestation en milieu ordinaire	702	Personnes handicapées vieillissantes.	7
					Capacité totale	45

Entité Etablissement secondaire : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) « Les ateliers du Littoral »

Adresse : 28 Rue Rameau – 17000 LA ROCHELLE
N° FINESS : 17 002 368 3
N° SIRET : 781 355 946 00174
Code catégorie : 446 – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
Capacité : 10 places

Mode de tarification : 08 – Présidente du Département de la Charente-Maritime

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
509	Accompagnement à la Vie Sociale des adultes handicapés	16	Prestation en milieu ordinaire	010	Tous types de Déficiences Pers. Handicap (sans autre indic)	10

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques de l'autorisation, devra être porté à la connaissance de la Présidente du Département de la Charente-Maritime.

Article 6 : Modalités de recours

Il peut être fait appel de cette décision en formant un recours gracieux et/ou contentieux.

Le recours gracieux peut être formulé dans le délai de deux mois suivant la date de la notification.

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal Administratif de BORDEAUX dans le délai franc de deux mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, aucune copie du recours ne doit être produite et l'enregistrement est immédiat, sans délai d'acheminement.

Article 7 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du Département, la Directrice de l'Autonomie et le gestionnaire de l'établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Fait à La Rochelle, le 20 AOUT 2025

La Présidente du Département


Pour la Présidente du Département
et par Délégation
La Vice-Présidente

Jean-Claude GODINEAU